



Caf  
des  
Côtes d'Armor



# Dossier

de demande/renouvellement  
**d'agrément**  
« Espace de vie sociale\* »

Guide d'écriture du projet d'intervention sociale

Nom de l'espace vie sociale :  
.....

Gestionnaire :  
.....

Date de la demande : .....

## Sommaire

Sommaire .....	2
Préambule.....	3
Chapitre 1 - Fiche d'identité de l'Espace de Vie Sociale.....	4
Chapitre 2 : Un diagnostic concerté .....	5
1. L'environnement de l'Espace de vie sociale.....	5
1.1. Identité du territoire d'intervention .....	5
1.2. Le contexte socio-démographique.....	5
1.3. Nature de partenariats.....	5
1.4. Les principales problématiques repérées par l'association.....	6
2. Le fonctionnement de la structure .....	6
2.1. Historique du projet de l'association.....	6
2.2. Les locaux.....	6
2.3. Les profils des publics accueillis .....	6
2.4. Les ressources internes (humaines, matérielles et financières) .....	6
Chapitre 3 : Le projet d'intervention sociale .....	7
3.1. Les actions, services et activités de l'espace de vie sociale.....	7
Axe d'intervention : .....	8
Fiche 1 : Bilan et évaluation des actions .....	9

## Préambule

Les espaces de vie sociale, équipements de proximité, contribuent à la politique d'animation de la vie sociale des territoires. Ils adoptent les mêmes finalités et méthodologies que les centres sociaux, mais leur action est adaptée aux moyens humains et financiers dont ils disposent.

Leur projet d'intervention, défini en fonction des ressources disponibles, doit prévoir prioritairement des actions permettant :

- le renforcement des liens sociaux et familiaux, et les solidarités de voisinage ;
- la coordination des initiatives favorisant la vie collective et la prise de responsabilité des usagers.

Son action ne peut pas reposer sur une mono-activité. Ses champs d'action doivent être multiples et adaptés aux besoins du territoire. Il peut s'agir :

- de soutien à la fonction parentale et de renforcement des relations intergénérationnelles ;
- de renforcement des solidarités et des réseaux sociaux de proximité ;
- d'appropriation de l'environnement et du cadre de vie ;
- de service facilitant l'organisation de la vie quotidienne ;
- d'inclusion et de socialisation ;

L'espace de vie sociale vise tous les publics et a minima les groupes enfants-jeunes et les familles. Ses actions se déroulent tout le long de l'année.

Il veille à impliquer les habitants, tant pour l'élaboration des projets, que pour la conduite des activités ou la gestion.

**La demande d'agrément d'un espace de vie sociale** – ou de son renouvellement (qui intervient au terme de la période d'agrément) – s'inscrit dans le nouveau cadre réglementaire fixé par la circulaire Cnaf du 20 juin 2012 relative à l'animation de la vie sociale.

Elle fait l'objet d'une procédure spécifique, dont la finalité est la conception **de son projet d'intervention sociale, puis son évaluation.**

Ce projet constitue la feuille de route de l'espace de vie sociale. Il guide son action et le positionne dans son environnement et le tissu partenarial local. Il permet à la structure :

- d'interroger l'environnement social, économique et institutionnel et ainsi de repérer les caractéristiques et évolutions de sa zone d'influence ;
- d'engager un bilan et un diagnostic en recueillant les observations et les attentes des habitants et des acteurs locaux ;
- de définir les objectifs prioritaires du territoire et d'élaborer un projet d'intervention décliné en plan d'actions en réfléchissant d'emblée à ses modalités d'évaluation.

Le dossier de demande d'agrément se structure en 3 chapitres :

- **Chapitre 1 : La fiche d'identité de l'espace de vie sociale**, présentation synthétique des caractéristiques de l'équipement
- **Chapitre 2 : Le diagnostic** et sa synthèse
- **Chapitre 3 : Le projet d'intervention sociale** et le plan d'actions afférent

Vous veillerez à transmettre également le **budget prévisionnel** de votre association.

Ces documents sont à adresser par mail : [afc@caf22.fr](mailto:afc@caf22.fr) + votre conseiller territorial en action sociale.

A l'issue de l'examen de votre dossier, la demande d'agrément sera présentée en Commission d'action sociale.

## Chapitre 1 - Fiche d'identité de l'Espace de Vie Sociale

Nom de l'équipement :

Adresse :

Zone d'influence :

Nom du directeur/directrice (si concerné):

Année du 1er agrément :

Nom de l'association gestionnaire :

Coordonnées du gestionnaire :

Salariés de la structure employés par le gestionnaire (en nombre + ETP) :

Salariés mis à disposition ou employés par une autre association (en nombre + ETP) :

Autre personnel :

Nombre de bénévoles :

Nombre d'adhérents :

Nombre d'usagers de l'espace de vie sociale :

## Chapitre 2 : Un diagnostic concerté

La réalisation d'un diagnostic social et territorial participe à la qualité du projet. Ce questionnement suppose d'identifier les besoins, les attentes, les manques, les opportunités d'action, les difficultés, etc. d'un public sur un territoire donné. Vous devez également prendre appui sur les réalisations, évaluation et bilan des activités que vous réalisez.

### 1. L'environnement de l'Espace de vie sociale

Il s'agit, dans cette première étape du diagnostic, de questionner le contexte externe de l'équipement et ses enjeux à travers l'analyse de son territoire d'intervention, le contexte socio-démographique, les partenariats locaux.

#### 1.1. Identité du territoire d'intervention

Quelle est la zone d'influence de l'équipement ? Quelles sont ses principales caractéristiques, les évolutions qu'il a connues ou qu'il vit actuellement ?

Contexte historique et géographique faisant ressortir :

- est-ce un site dépourvu de tout équipement collectif et de service ?
- est-ce un site enclavé et difficilement accessible ou éloigné des pôles d'activités ?
- quelle est la demande des habitants (suite à questionnaire ou autre forme de consultation) ?

[→ Présentation libre - 1 page maxi](#)

#### 1.2. Le contexte socio-démographique

Quels sont les faits marquants concernant la population présente sur ce territoire ? Les données concernant la population, le logement, l'emploi, l'habitat peuvent être analysées.

Concernant les données CAF, celles-ci sont accessibles pour chaque ville du département directement sur l'open data de la Caf à l'adresse suivante : <http://data.caf.fr/site/>

Le site <https://www.armorstat.com/index.html> peut aussi vous aider pour cette partie.

[→ Présentation libre - 1 page](#)

#### 1.3. Nature de partenariats

Quels sont les autres dispositifs, équipements et services sur le territoire à intervenir ?

Avec quels partenaires (associations locales – hébergées ou non, équipements scolaires, structures institutionnelles...), l'espace de vie sociale travaille-t-il pour mener à bien ses actions ? – Préciser leur nature, moyens humains, locaux, partenariat occasionnel ou durable, etc.

Domaines à privilégier : éducation, sport, emploi, économie, insertion, accompagnement social, aide à la parentalité, logement et cadre de vie, qualité des espaces publics (gestion urbaine de proximité), lutte contre les discriminations, développement culturel, santé, prévention et sécurité...

[→ Présentation libre - 1 page](#)

## 1.4. Les principales problématiques repérées par l'association

Il s'agit ici, en synthèse, de cibler les points forts et les points faibles du territoire, d'identifier les besoins en lien avec les préoccupations sociales, économiques et culturelles des habitants et les autres acteurs sociaux (associations locales, amicales de locataires, institutions, etc.) présentes sur le quartier. Après avoir formulé et hiérarchisé les problèmes à résoudre, vous indiquerez en regard les principaux axes de travail vers lesquels l'association souhaite s'engager.

Problématiques et besoins identifiés par l'EVS	Principaux axes d'intervention proposés Faire figurer 3 à 4 axes d'intervention

## 2. Le fonctionnement de la structure

### 2.1. Historique du projet de l'association

### 2.2. Les locaux

→ Décrire succinctement le(s) lieu(x) d'intervention de l'association et ses amplitudes d'ouverture et d'accueil des publics

### 2.3. Les profils des publics accueillis

Quels sont les profils des usagers de la structure ? Leur profil a-t-il évolué dans le temps ? Y a-t-il une mixité des publics au sein des activités ?...

→ Présentation libre – 1 page maxi

### 2.4. Les ressources internes (humaines, matérielles et financières)

Quelle est l'organisation générale de l'équipement ? Quelles sont ses ressources humaines (nombre et qualification des salariés et bénévoles) ?

Le responsable du projet social de l'espace de vie sociale doit être clairement identifié. Ce peut être un professionnel de l'intervention ou un bénévole de l'association gestionnaire.

→ Fournir un organigramme

→ Présentation libre – 1 page maxi

## Chapitre 3 : Le projet d'intervention sociale

Conformément aux missions dédiées aux espaces de vie sociale telles que définies dans la circulaire Cnaf du 20 juin 2012, et au regard des problématiques identifiées sur sa zone d'influence, quelles pistes de travail l'association prévoit-elle de développer sur la prochaine période ?

L'objet est de formaliser les objectifs opérationnels de l'équipement et de les décliner en actions concrètes, en précisant pour chaque action, quels sont les résultats attendus et les indicateurs d'évaluation (quantitatifs et qualitatifs) au regard des effets recherchés.

Les objectifs peuvent être :

**préventifs**, pour éviter la détérioration d'une situation donnée,

**curatifs**, pour résoudre des problèmes spécifiques afin de répondre à des demandes,

**promotionnels**, pour créer des dynamiques de solidarité, améliorer des conditions de vie, impliquer davantage les habitants.

### 3.1. Les actions, services et activités de l'espace de vie sociale

Quels types d'intervention l'association met-elle en place ? Au regard des objectifs qu'elle poursuit, quelles perspectives d'actions/activités prévoit-elle ?... En regard de ces actions, par quelles méthodes et quels moyens est envisagée la mesure des résultats, en termes de :

- \* dynamique engendrée,
- \* de créativité et d'innovation,
- \* d'implication des habitants,
- \* d'effets démultiplicateurs obtenus,
- \* de développement social.

**→ Compléter pour chaque axe d'intervention défini, le tableau ci-dessous**

Présenté sous la forme de tableaux pour chaque axe d'intervention – incluant les objectifs, les résultats attendus et les activités/actions du porteur de projet, le projet d'intervention sociale comporte d'emblée, pour chaque action prévue, les indicateurs quantitatifs et qualitatifs qui permettront son évaluation en fin de projet.

Au-delà d'une étape du projet, cette évaluation doit être un processus continu. Aussi, en complément de ce dossier de demande d'agrément, la Caf vous propose une fiche visant à réaliser le bilan des actions et services mis en place sur la période d'agrément. Ce bilan sera un outil de réajustement.

**Axe d'intervention :** .....

Rappel des principaux constats du diagnostic	Objectifs poursuivis	Activités ou actions envisagées	Résultats attendus	Ressources à mobiliser (moyens humains, partenariats, locaux...)	Indicateurs d'évaluation (établis au regard des résultats attendus)

## Fiche 1 : Bilan et évaluation des actions

En vue de renouveler l'agrément de l'espace de vie sociale, la Caf vous invite six mois avant son échéance, à effectuer un bilan des actions et activités qui ont été proposées sur la période. Ce bilan s'inscrit en complément des rapports d'activités annuels. Il doit permettre, dans un second temps, d'élaborer les nouvelles perspectives d'actions à développer.

Rappel de l'axe d'intervention : .....

Rappel des objectifs poursuivis	Réalisations (activités/actions) mises en place	Rythme (hebdomadaire, annuel, ponctuel...)	Public concerné	Nombre d'usagers (réguliers ou occasionnels selon le type d'action)	Partenaires d'actions	Résultats obtenus*	Difficultés rencontrées

\*Qualifier le niveau d'atteinte des objectifs en fonction des indicateurs retenus (NA-non atteints, PA- partiellement atteints, A- atteints, D- dépassés)